



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2021

Membres en fonction : 18

Membres présents : 14

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Audrey SCHANDENE ; Cédric DOCHTER

Les conseillers municipaux : Alexia FREY ; Anne-Marie GARRIGUE ; Luc HEINRICH ; Déborah HILS ; Gautier KEMPF ; Stéphanie KIEFFER ; Richarde KIENZT ; Christelle LABREUCHE ; Véronique METTEMBERG.

Membres absents excusés : 4

Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (procuration à Mme Audrey SCHANDENE)

M. Olivier KEMPF (procuration à M. Michel WIRA)

M. Benoit PAULET (procuration à M. Yves HOLZMANN)

M. Alexis WEISS (procuration à Mme Alexia FREY)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h00 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (qui donne procuration à Mme Audrey SCHANDENE), M. Olivier KEMPF (qui donne procuration à M. Michel WIRA), M. Benoit PAULET (qui donne procuration à M. Yves HOLZMANN) et M. Alexis WEISS (qui donne procuration à Mme Alexia FREY).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Monsieur Yves HOLZMANN, secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance 22 décembre 2020 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat de deux panneaux de chantier**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise Gerner pour un montant de 176,12 € HT.

➤ **3.2. Achat de vêtements de travail pour le service technique**

Ces achats ont été réalisés auprès de l'entreprise Ferbat pour un montant de 216,18 € HT.

➤ **3.3. Achat de gros sel industriel**

Cet achat a été réalisé auprès du Comptoir agricole pour un montant de 1152,36 € HT.

➤ **3.4. Achat de terreau et composants divers pour les plantations**

Ces achats ont été réalisés auprès du Comptoir agricole pour un montant de 838,85 € HT.

➤ **3.5. Achat de sel spécial pour la voirie**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Wurth pour un montant de 166,60 € HT et 326,20 € HT.

➤ **3.6. Achat d'un nouveau compresseur pour l'atelier municipal**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Champion pour un montant de 449,60 € HT.

➤ **3.7. Remplacement de deux pneus sur le Piaggio**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Serge Automobile pour un montant de 161,86 € HT.

➤ **3.8. Remplacement d'un téléphone portable du service technique**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Ferbat pour un montant de 299,00 € HT.

➤ **3.9. Achats de différents bulbes et autres plantations**

Ces achats ont été effectués auprès de l'entreprise Verver pour un montant de 2696,00 € HT et de 2251,00 € HT

4) INFORMATION SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer l'usage du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Vente du terrain suivant : section 2 parcelle n°21 d'une superficie totale de 16a47ca – 14, rue des Bergers – Bâti
- Vente du terrain suivant : section 2 parcelle n°205 d'une superficie 35a71ca – 22d, rue de Muttersholtz - Bâti

5) ATTRIBUTIONS MARCHÉS DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES

N'ayant pas de point particulier à traiter sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

6) AFFAIRES FINANCIERES

- **6.1. Actualisation du plan de financement : travaux sur les courts de tennis extérieurs - Délibération n°20210126-1**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux afin de rénover totalement les deux courts de tennis extérieurs. Il s'agit d'un investissement conséquent pour Ebersheim, il précise qu'il est important de rechercher des partenaires financiers sur ce type d'opération.

Afin d'affiner les prévisions financières tant sur le volet dépenses que sur le volet recettes, Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant en € HT	Objet	Montant en € HT
Travaux	139 926,90 €	CeA (ex.CD67)	56 572,00 €
Contrôleur technique	6 125,00 €	Région Grand-Est	35 094,00 €
		Etat (DETR)	25 175,52 €
		Fonds propres	29 210,38 €
TOTAL	146 051,90 €	TOTAL	146 051,90 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux tel que présenté au sein de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues et notamment à la Collectivité européenne d'Alsace, à la Région Grand-Est ainsi qu'à l'Etat via la DETR
- **AUTORISE** M. Le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ **6.2. Actualisation du plan de financement : restauration de l'église Saint-Martin - Délibération n°20210126-2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux afin de restaurer l'église Saint-Martin. Il s'agit actuellement du projet le plus important de la collectivité. Afin d'assurer une bonne gestion des investissements de la commune, la mairie recherche différents financements afin de soutenir le projet.

Depuis la dernière présentation en conseil municipal, les prévisions financières ont été amenées à évoluer. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite que la commune dépose également un dossier au titre de la part exceptionnelle de la DSIL pour les opérations débutant en 2021.

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant en € HT	Objet	Montant en € HT
Maitrise d'œuvre	35 076,00 €	DRAC	80 495,20 €
Travaux (APD)	356 400,00 €	CeA (ex.CD67 - fonds de solidarité communale)	97 500,00 €
SPS	1 260,00 €	CeA (ex.CD67 - fonds pat. emblématique)	30 655,00 €
Contrôleur technique	1 300,00 €	Région Grand-Est	50 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	680,00 €	Fondation du Patrimoine	10 000,00 €
		Etat (part exceptionnelle DSIL)	47 000,00 €
		Fonds propres	79 065,80 €
TOTAL	394 716,00 €	TOTAL	394 716,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20210126-21_00211-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux tel que présenté au sein de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues et notamment à la Fondation du Patrimoine, à la Collectivité européenne d'Alsace, à la Région Grand-Est ainsi qu'à l'Etat via la DRAC et la part exceptionnelle de la DSIL
- **AUTORISE** M. Le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ **6.3. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**
- Délibération n°20210126-3

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Désignation du chapitre	Rappel budget 2020	Montant autorisé (max. 25%)
20	Immobilisations incorporelles	113 000,00 €	28 250,00 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	1 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 146 198,97 €	286 549,74 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	25 000,00 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021

Adopté à l'unanimité (18 voix)

7) CREATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL - *Délibération* n°20210126-4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du fait que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire rappelle que le directeur général des services actuellement en poste va être détaché des effectifs à partir du 1^{er} mars 2021. Une procédure de recrutement a été initiée afin de trouver son remplaçant. Avant que ce dernier ne parte, Monsieur le Maire émet le souhait qu'il puisse former son remplaçant afin que la prise de poste se déroule le plus sereinement possible.

Monsieur le Maire estime donc nécessaire de proposer à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'attaché à temps complet, à compter du 1^{er} février 2021. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 3-2, 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2021

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en tenant compte de la présente délibération
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à 17 voix et 1 abstention

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE D'EBERSHEIM SUITE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021								
Service	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Statut de l'agent	Poste pourvu	Poste vacant	Total des effectifs par service
Administratif	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC	Titulaire	1	0	5
				TC	/	0	1	
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	TNC (24h)	Titulaire	1	0		
			Adjoint administratif territorial	TNC (27h)	Non-Titulaire	1	0	
				TC	Titulaire	1	0	
	TOTAL Service administratif :						4	
Ecole maternelle	Sociale	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TNC (29h)	Titulaire	1	0	3
			Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	TNC (31h)	Titulaire	1	0	
	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	TNC (27h)	Titulaire	1	0	
TOTAL Service de l'école maternelle :						3	0	
Technique	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	TC	Titulaire	1	0	5
				TC	/	0	1	
			Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TC	Titulaire	1	0	
			Adjoint technique territorial	TC	Non-Titulaire	1	0	
				TC	Titulaire	1	0	
TOTAL Service technique :						4	1	
Entretien	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	TNC (27h)	Titulaire	1	0	1
TOTAL Service entretien :						1	0	
TOTAL sur l'ensemble des services:						12	2	14

8) MISE À DISPOSITION DE L'ARCHIVISTE DU CENTRE DE GESTION - Délibération n°20210126-5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion du Bas-Rhin assure depuis plusieurs années la gestion des archives de la mairie.

En effet, le Centre de Gestion du Bas-Rhin dispose d'un service d'archiviste itinérant qui effectue des missions d'archivage de demande à la demande des collectivités. Pour cela, le Centre de Gestion met à disposition un archiviste itinérant en application des dispositions issues de l'article 25 alinea 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le coût de la mise à disposition du personnel du Centre de Gestion pour cette mission est fixé à 350 € par jour ouvré selon les dispositions votées par délibération du conseil

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20210126-21_00211-DE
Date de télétransmission : 02/02/2021
Date de réception préfecture : 02/02/2021

d'administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2020. Pour 2021, le nombre prévisionnel de journées d'interventions s'élève à deux.

Monsieur le Maire propose que la commune continue de travailler avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la gestion des archives de la mairie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'archiviste itinérant par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour un montant de 350 € par jour ouvré
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à 17 voix et 1 abstention

9) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

➤ 9.1. Etude de faisabilité sur le carrefour RD1083 / rue de la Gare

M. Yves HOLZMANN expose les possibilités d'aménagement qui ont été proposées par le bureau d'étude et les services de la CeA. Plusieurs solutions existent bien qu'aucune ne soit parfaite. Monsieur le Maire souhaite vivement qu'une solution, au moins temporaire, puisse être trouvée afin de sécuriser ce carrefour et d'anticiper les travaux de l'autoroute A35.

➤ 9.2. Travaux sur les réseaux – rue des Cerisiers

Monsieur le Maire informe les élus que des travaux sur les réseaux sont en cours au niveau de la rue des Cerisiers. Après avoir échangé avec ENEDIS, le réseau électrique arrivera bientôt à saturation dans ce secteur. Il sera prochainement nécessaire de mettre en place un nouveau poste de transformation. Une étude est en cours afin d'évaluer les possibilités d'implantation.

10) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Véronique METTEMBERG, conseillère municipale, qui a assisté aux groupes de travail visant à mettre en place un projet de territoire partagé au sein de la C.C. de Sélestat. Elle dresse un retour sur les discussions qui se sont tenues.

11) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS DE FEVRIER

- Commission urbanisme Mardi 02 février 2021 à 20h00
- Commission finances-travaux Mercredi 03 février 2021 à 20h00
- Commission vivre-ensemble Mardi 09 février 2021 à 20h00
- Conseil municipal Mardi 16 février 2021 à 20h00
- Conseil CCAS Mercredi 24 février 2021 à 20h00
- Commission gestion Lundi 1^{er} mars 2021 à 20h00

12) DIVERS

➤ 12.1. Modification n°1 du PLU – fin de l'enquête publique

Monsieur le Maire donne la parole à M. Yves HOLZMANN, 3^{ème} adjoint. Ce dernier fait un retour sur l'enquête publique et sur les questions qui ont été posées par les habitants. M. HOLZMANN synthétise les principaux sujets soulevés. Il précise que la commune dispose de 15 jours pour répondre au commissaire-enquêteur.

En l'absence de points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h26.

Le secrétaire de séance
Yves HOLZMANN

Le Maire
Michel WIRA